

Fiche technique activité	TRA – ACT 102 Version n° 4 07/05/2021
---------------------------------	---

Description brève	Fabricant matériel d'emballage.	
	Description	Code
Lieu	Fabricant.	PL43
Activité	Fabrication	AC39
Produit	Matériel d'emballage en contact avec les aliments	PR94
Ag/Au/E	Enregistrement.	NA.
Type de n° Agr/Aut	NA.	
Guide autocontrôle	Guide de secteur Industrie laitière Guide de secteur Industrie de la glace de consommation Guide de secteur Pommes de terre, fruits et légumes Guide secteur Meuneries Guide de secteur Biscuit, chocolat, praline et confiserie Guide de secteur Entreprises de la production des eaux conditionnées, des boissons rafraîchissantes et des jus et nectars Attention! Les guides d'autocontrôle cités ici le sont à titre indicatif et non contraignant – plus d'informations à ce sujet dans la partie «Autocontrôle» de la fiche.	G-002 G-005 G-014 G-020 G-022 G-029

Matériel d'emballage = tous les produits, fabriqués à partir de tous types de matériel, qui peuvent être utilisés pour contenir, protéger, transporter, livrer et mettre à disposition des produits sur tout le trajet du producteur au consommateur.

Les établissements qui fabriquent le matériel d'emballage primaire adapté pour les denrées alimentaires doivent être enregistrés. En d'autres mots, seuls les établissements qui fabriquent le matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires sont concernés par l'obligation d'enregistrement.

Par exemple:

- établissements qui produisent des matériels d'emballage plastiques qui sont livrés aux établissements qui impriment, coupent, impriment en forme (thermoformage, étirer,.....)
- établissements qui collent, impriment en forme (thermoformage, étirer,...), transforment des films dans un multilayer,des matériels d'emballage de plastique primaire, excepté des établissements de denrées alimentaires qui le font pour utilisation propre.
- établissements (aussi les établissements de denrées alimentaires) qui impriment des matériels d'emballage primaires, excepté des établissements de denrées alimentaires qui impriment seulement un numéro de lot et/ou une date de durabilité sur l'emballage primaire.
- établissements qui produisent des préformes.
- établissements qui soufflent des bouteilles PET à partir de granules/pellets.
- établissements qui soufflent des bouteilles PET à partir de préformes, excepté des établissements de denrées alimentaires qui font celui-ci pour utilisation propre.
- établissements qui produisent des films de protection ménagères: films alimentaires, films de micro-ondes, films d'aluminium,....
- établissements qui produisent des emballages de carton et/ou papier primaire.
- établissements qui collent des emballages en carton primaire, excepté des établissements de denrées alimentaires qui le font pour utilisation propre.
- établissements qui produisent des couvercles pour contact direct avec les denrées alimentaires.
- établissements qui produisent du film rétractable.
- établissements qui produisent des bouchons, boîtes,..... pour contact direct avec les denrées alimentaires.
- des fabricants de denrées alimentaires qui soufflent des bouteilles PET à partir de granules/pellets pour utilisation propre.
- des fabricants de denrées alimentaires qui impriment de matériel d'emballage pour utilisation propre.
-

Des établissements qui fabriquent du matériel d'emballage secondaire, ne doivent pas être enregistrés!

Exemples de matériels d'emballage secondaire:

- emballages de carton dans lesquels se trouve la denrée alimentaire déjà emballée dans un autre matériel d'emballage (par ex. en plastique, en aluminium,...) ⇒ par ex. emballage de carton pour muesli, corn-flakes, biscuits, yaourt,.....
- emballages en plastique dans lesquels se trouve la denrée alimentaire déjà emballée dans un autre matériel d'emballage ⇒ par ex. des emballages en plastique pour des barres de snack emballées séparément, des bonbons à la menthe qui sont emballés séparément dans des petites boîtes en carton
-

Les établissements suivants ne doivent non plus être enregistrés:

- établissements qui fabriquent des matières premières:
 - ✓ établissements qui produisent des granules/pellets de PE, PVC, PP,.....
 - ✓
- établissements qui produisent des cartons/feuilles de support pour tartes et gâteaux.
- établissements qui produisent des feuilles absorbantes d'humidité (type meatpads).
- fabricants de denrées alimentaires qui soudent les emballages.
- fabricants de denrées alimentaires qui impriment une étiquette contenant plus d'information que seulement la date de durabilité et/ou le numéro de lot ou contenant seulement la date de durabilité et/ou le numéro de lot et qui apposent cette étiquette sur l'emballage primaire.
- fabricants de denrées alimentaires qui apposent une étiquette contenant plus d'information que seulement la date de durabilité et/ou le numéro de lot ou contenant seulement la date de durabilité et/ou le numéro de lot sur l'emballage primaire. L'étiquette est imprimée par un autre établissement.
- fabricants de denrées alimentaires qui impriment une date de durabilité et/ou un numéro de lot sur l'emballage primaire.
- fabricants de denrées alimentaires qui soufflent des bouteilles PET à partir de préformes pour son propre compte.
- fabricants de denrées alimentaires qui font des emballages par thermoformage pour son propre compte.
- fabricants de denrées alimentaires qui utilisent du film rétractable, qui étirent,.....
-

Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)

NA.

Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)

Transport, réception, manipulation et stockage de matières premières pour la fabrication de matériel d'emballage.

Entreposage de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires pour son propre compte.

Conditionnement et emballage de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires pour son propre compte.

Vente en gros de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires.

Transport de matériel d'emballage en contact direct avec les denrées alimentaires pour son propre compte.

Vente en détail de matériel d'emballage, avec ou sans disposer d'infrastructure et d'équipement destinés à cette activité (par ex.: espace de vente). Si vente dans des installations prévues à cet effet ou avec des équipements spécifiques (par ex.: espace de vente) – pas d'obligation d'enregistrement.

Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)

NA.

Fiche technique activité	TRA – ACT 102 Version n° 4 07/05/2021
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)	
NA.	
Base juridique	
A.R. du 16 janvier fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.	
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)	
Néant.	
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut	
NA.	
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut	
NA.	
Informations complémentaires et/ou remarques	
NA.	
Autocontrôle	
<p>Guide G-002 à partir de la version 4 Guide G-005 à partir de la version 2 Guide G-014 à partir de la version 5 Guide G-020 à partir de la version 2 Guide G-022 à partir de la version 3 Guide G-029 à partir de la version 2</p> <p>Avertissement: pour savoir avec précision si un guide est applicable il faut consulter le champ d'application du guide. Les guides proposés dans cette fiche d'activité le sont à titre indicatif en prenant en compte les situations les plus probables. Cependant, la fiche d'activité peut recouvrir une large gamme de produits / d'activités dont certains ne tombent peut-être pas sous le scope du (des) guide(s) mentionnés. À l'inverse, il est possible que certains guides non mentionnés puissent être d'application dans des situations très spécifiques.</p>	
Financement	
Secteur de facturation: production de matériel d'emballage. Si activité principale de l'unité d'établissement: montant de la contribution est fixé en fonction du nombre de personnes occupées.	